



Diversité
des expressions
culturelles

Fonds international
pour la diversité
culturelle Investir dans la créativité.
Transformer les sociétés.

LISTE DE DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

Les documents suivants, selon le type d'entité/organisation qui fait la demande, doivent être téléchargés sur le Formulaire de demande en ligne¹.

Parties

☞ Un **document officiel** indiquant que votre organisation est une autorité/institution publique ou gouvernementale d'un pays en développement Partie à la Convention de 2005 (avec, si nécessaire, la traduction de ce document en français ou en anglais).

Organisations non gouvernementales (ONG)

☞ Un **document officiel** prouvant que votre entité/organisation est non gouvernementale et à but non lucratif, selon la réglementation nationale, d'un pays en développement Partie à la Convention (avec, si nécessaire, la traduction de ce document en anglais ou en français).

Organisations internationales non gouvernementales (OING)

Les demandes des OING doivent démontrer un impact **subrégional**, **régional**² ou **inter-régional**.

Dès lors, ces organisations doivent soumettre les documents suivants :

☞ Une **lettre d'appui** des autorités/institutions gouvernementales ou publiques **de chaque pays bénéficiaire**, assurant que le projet est pertinent et répond aux besoins et priorités du bénéficiaire.

Les OING doivent également démontrer le caractère international de l'organisation à travers les documents suivants :

☞ Le **document officiel** démontrant le statut juridique d'ONG internationale ;

☞ Un **document officiel** établissant la liste des membres et leur pays de résidence, afin de démontrer que les **adhésions** (institutionnelles et individuelles) ont un **caractère international** ;

☞ Un **document officiel** prouvant que des **activités récentes** (moins de 5 ans à partir de la date de soumission de la demande) ont été réalisés dans des **différents pays**.

Si nécessaire, tous les documents ci-dessus doivent être accompagnés par **une traduction en français ou en anglais**.

FACTURE PRO FORMA : Indépendamment du type de demandeur, si des « équipements et fournitures » sont prévus dans votre Budget (Cadre du projet), la(les) facture(s) pro forma correspondante(s) est(sont) exigée(s). À défaut, les évaluateurs excluront la dépense du montant approuvé pour le financement.



Tous les documents complémentaires doivent être dans la **langue de la demande** (français ou anglais). Veuillez noter que si la langue des documents n'est ni le français ni l'anglais, vous devez impérativement joindre une **traduction en français ou en anglais**.

¹ Veuillez noter que sans ces documents, votre demande de financement sera considérée incomplète et non-éligible.

² Le terme « régional » se réfère à un groupe de pays, et non à un territoire à l'intérieur d'un seul pays.